

**EN CAS D'ALERTE CHIMIQUE, DE DÉVERSEMENT, DE FUITE, D'INCENDIE, D'EXPOSITION OU D'ACCIDENT, TÉLÉPHONER
EN TOUT TEMPS AU 1 800 561-8273 OU À CHEMTREC AU 1 800 424-9300**

1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET RENSEIGNEMENTS SUR LA COMPAGNIE

FABRIQUÉ POUR:

LES PRODUITS AGRI-UNIS CANADA INC.
789 Donnybrook Drive • Dorchester, Ontario N0L 1G5

24 h sur 24 : 1-800-561-8273

Urgences médicales — Prosar : 1-800-301-7976

Autre numéro d'urgence Canutec : 1-613-996-6666 (frais virés)

NOM CHIMIQUE : Naled : phosphate de 1,2-dibromo-2,2-dichloroéthyle et de diméthyle

USAGES DU PRODUIT : Insecticide – Groupe 1B

N° EPA : 7442

N° FS : 7442-08-UAP

Révisions à la FS : Toutes les sections **Date de publication** : 01/07/08

Remplace : 02/07/07

2. IDENTIFICATION DES RISQUES

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS – DANGER – POISON – Le produit concentré peut endommager la peau. Éviter tout contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Nocif si avalé. Éviter de respirer la bruite de vaporisation. Utiliser des gants imperméables et un protecteur facial lors de la manipulation du produit concentré. Bien se laver à l'eau et au savon après manipulation du produit. Les principales voies de pénétration du produit sont l'inhalation et le contact avec les yeux ou la peau.

Ce produit est de couleur transparente à ambre ayant une odeur piquante.

3. COMPOSITION, RENSEIGNEMENTS SUR LES INGRÉDIENTS

<u>Ingrédients chimiques</u>	<u>Pourcentage selon le poids</u>	<u>N° de CAS</u>	<u>VLE (unités)</u>
Naled	62,00 (864 g/L)	300-76-5	0,1 mg/m ³
DDVP	< 1,00	62-73-7	0,1 mg/m ³
Autres ingrédients, incluant le naphthalène	38,00	91-20-3	52 mg/m ³

4. PREMIERS SOINS

Contact avec la peau : Enlever les vêtements contaminés. Bien rincer la peau à grande eau immédiatement pendant de 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement à administrer.

Contact avec les yeux : Rincer lentement et doucement les yeux à l'eau courante pendant de 15 à 20 minutes, en tenant les paupières ouvertes. Si la personne porte des lentilles cornéennes, les retirer après 5 minutes, puis continuer à rincer. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Ingestion : Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement à administrer. Ne pas faire vomir sauf sur avis d'un centre anti-poison ou d'un médecin. Ne jamais rien administrer par voie orale à une personne inconsciente.

Inhalation : Transporter la personne à l'air frais. Si elle ne respire plus, appeler le 911 ou l'ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle de préférence de bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

NOTE AU MÉDECIN : Ce produit est un insecticide organophosphoré, un inhibiteur de la cholinestérase. Traiter selon les symptômes observés. S'il y a eu exposition, les analyses de cholinestérase dans le plasma et les globules rouges peuvent indiquer le degré d'exposition (connaître les données repères est utile). Le sulfate d'atropine, administré par injection seulement, est l'antidote à privilégier. Des oximes, tels le 2-PAM/protopam, peuvent aussi être utilisés comme antidote, mais uniquement en combinaison avec le sulfate d'atropine. En cas d'intoxication aigue, utiliser l'antidote immédiatement après avoir ouvert les voies respiratoires et rétabli la respiration. Ce produit contient un liquide d'hydrocarbures légers et le vomissement peut causer une pneumonie par aspiration.

POUR TOUTE URGENGE MÉDICALE CONCERNANT CE PRODUIT, COMPOSER LE 1 800 301-7976. Avoir l'étiquette ou le contenant du produit à portée de la main lors d'un appel au centre antipoison ou à un médecin ou au moment d'obtenir des soins médicaux.

5. TECHNIQUES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

POINT D'ÉCLAIR (MÉTHODE) : 149 °F/65 °C (VC)

LIMITES D'INFLAMMABILITÉ (LII ET LSI) : Non établies

AGENTS D'EXTINCTION : Mousse, produit chimique sec, CO₂ ou pulvérisation (embruns) d'eau.

PRODUITS DE COMBUSTION DANGEREUX : Ce produit peut générer de la fumée toxique s'il brûle, comprenant du chlorure d'hydrogène, du bromure d'hydrogène, de l'anhydride phosphorique et des oxydes de carbone.

TECHNIQUES SPÉCIALES EN CAS D'INCENDIE : Demeurer à contrevent du feu. Éviter de respirer la fumée. Porter un équipement respiratoire en circuit fermé et un dispositif de protection complet.

RISQUES PARTICULIERS D'INCENDIE ET D'EXPLOSION : Il s'agit d'un liquide combustible. Les risques d'incendie s'accroissent à mesure que la température augmente à plus de 149 °F (65 °C). Des substances explosives peuvent se former à des températures atteignant ou étant plus élevées que le point d'éclair. Peut brûler dans le feu en émettant des gaz toxiques et irritants causés par la décomposition thermique ou la combustion. Retenir l'eau utilisée pour combattre le feu ou refroidir les contenants afin d'éviter le ruissellement et la contamination des égouts municipaux ou des sources d'eau.

6. DÉVERSEMENTS ACCIDENTELS

MESURES À PRENDRE EN CAS DE FUITES OU DE DÉVERSEMENTS :

Pour les petits déversements, couvrir avec un matériau absorbant tel que de la litière. Balayer et placer le mélange dans des contenants pour application terrestre possible selon les directives de l'étiquette ou pour une élimination appropriée. Vérifier les règlements locaux ou provinciaux pour l'élimination. Rincer la surface souillée à l'eau pour éliminer tout résidu.

ATTENTION : Retenir les déversements et le ruissellement de nettoyage des égouts municipaux ou des cours d'eau.

7. MANIPULATION ET ENTREPOSAGE

MANIPULATION : Se laver les mains avant de boire et de manger, de mâcher de la gomme, de fumer ou d'aller aux toilettes. Retirer les vêtements immédiatement après manipulation si les pesticides les pénètrent. Ensuite, bien se laver et enfiler des vêtements propres. Enlever l'ÉPI après manipulation de ce produit. Laver l'extérieur des gants avant de les enlever. Dès que possible, bien se laver et enfiler des vêtements propres.

ENTREPOSAGE : Entreposer dans un endroit frais et sec. Garder les pesticides dans leur contenant d'origine. Ne pas utiliser près de ou dans la maison. GARDER HORS DE PORTÉE DES ENFANTS. Ne pas entreposer sous forme diluée. Ne pas entreposer près d'une source de chaleur ou de flammes nues. Ne pas contaminer l'eau, les aliments destinés à la consommation humaine ou animale lors de l'entreposage ou de l'élimination.

Équipement de protection personnelle : les personnes appliquant ou manipulant le produit doivent porter : une chemise à manches longues et un pantalon, des gants résistant aux produits chimiques tels que laminés, en caoutchouc butyle, en caoutchouc nitrile ou Viton®, des chaussures et des chaussettes et des lunettes de protection. Suivre les directives du fabricant pour le nettoyage et l'entretien des ÉPI. S'il n'y a pas des directives pour le lavage, employer du détergent et de l'eau chaude. Garder et laver les ÉPI séparément.

8. EXPOSITION/ PROTECTION PERSONNELLE

MESURE D'INGÉNIEURIE : Non requis en temps normal.

PROTECTION RESPIRATOIRE : Non requise en temps normal, si les vapeurs ou les bruines excèdent les niveaux acceptables, porter un respirateur NIOSH approuvé contre les pesticides.

PROTECTION DES YEUX : Lunettes protectrices contre les agents chimiques ou lunettes de protection laminées.

PROTECTION DE LA PEAU : Porter des vêtements de protection : chemise à manches longues et pantalon, chapeau, chaussures et chaussettes. Porter des gants en caoutchouc ou résistant aux agents chimiques.

	PEL-TWA sur 8 heures selon OSHA	TLV-TWA selon ACGIH
Naled	3 mg/m ³	0,1 mg/m ³
DDVP (dichlorvos)	1 mg/m ³ (peau)	0,1 mg/m ³
Naphtalène	50 mg/m ³	52 mg/m ³ (peau)

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

APPARENCE ET ODEUR : Liquide incolore à ambre avec une odeur aromatique de solvant.

Solubilité : Émulsionne

POIDS SPÉCIFIQUE (EAU = 1) : 1,424 – 1,454 g/ml

MASSE VOLUMÉTRIQUE APPARENTE : 1,42 – 1,45 kg/L

pH: non établi

TENSION DE VAPEUR (mm) : 10 mm Hg@ 37,8 °C (100 °F)

POINT D'ÉBULLITION : 160 °C (320 °F)

POURCENTAGE DE VOLATILITÉ : 27,5 %

TAUX D'ÉVAPORATION : non établi

Remarques : Ces données physiques constituent des valeurs typiques basées sur le matériel mis à l'essai, mais peuvent varier d'un échantillon à l'autre. Les valeurs typiques ne doivent pas être interprétées comme étant une analyse garantie d'un lot particulier ou les caractéristiques du produit.

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

STABILITÉ : Le produit est stable

CONDITIONS À ÉVITER : Le produit peut être photochimiquement réactif.

SUBSTANCES INCOMPATIBLES : Instable en présence de fer ou de milieu alcalin. Corrosif pour le fer, l'aluminium et le magnésium. S'hydrolyse lentement en conditions neutres ou acides.

PRODUITS DE DÉCOMPOSITION DANGEREUX : Lorsque le produit est chauffé jusqu'à la décomposition, il émettra de la fumée et des vapeurs âcres contenant du chlorure d'hydrogène, du bromure d'hydrogène, des oxydes de phosphore, des oxydes de carbone et des composés organiques inconnus.

POLYMÉRISATION DANGEREUSE : Ne se produira pas.

11. RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES**Toxicité orale aiguë LD₅₀ (rat femelle)** : 235 mg/kg (technique)**Irritation des yeux (lapin)** : Irritation extrême (technique)**Inhalation CL₅₀ (rat mâle)** : 1,51 mg/L (4 h, voie nasale seulement) (technique)**Toxicité cutanée aiguë LD₅₀ (lapin)** : > 5 050 mg/kg (technique)**Irritation cutanée (lapin)** : Corrosif (technique)**Sensibilisation cutanée (cobaye)** : N'est pas un sensibilisant

Potentiel carcinogène : L'OSHA classe le naled, le DDVP et le naphtalène parmi les produits carcinogènes dans le document 1910.1000, sous-section Z ; le NTP classe le naphtalène comme étant raisonnablement probable d'être carcinogène pour les humains ; l'IARC classe le DDVP (dichlorvos) parmi les produits carcinogènes du groupe 2B (potentiellement carcinogènes pour les humains) ; l'ACGIH classe le naled, le DDVP et la naphtalène parmi les TLV-A4 : non classifiables comme étant carcinogènes pour les humains.

12. RENSEIGNEMENTS ÉCOLOGIQUES

Le naled est toxique pour les poissons, les oiseaux et les autres animaux sauvages. Pour usage terrestre, ne pas appliquer directement dans l'eau ou dans des zones contenant de l'eau de surface ou dans les zones intertidales sous la ligne normale des hautes eaux. Ne pas appliquer ce produit dans les 24 heures suivant la pluie ou l'irrigation ou dans des zones où de la pluie intense et continue est prévue dans les 24 heures suivant l'application du produit. La dérive ou le ruissellement peut être dangereuse pour les organismes aquatiques dans les zones avoisinant le site d'application. Ne pas contaminer l'eau au moment de la disposition des eaux de nettoyage ou de rinçage de l'équipement. Très toxique pour les abeilles exposées au traitement direct sur les cultures ou les mauvaises herbes en fleurs. Ne pas appliquer ni laisser dériver ce produit sur les cultures ou les mauvaises herbes en fleurs si des abeilles visitent la zone de traitement.

13. ÉLIMINATION

Ne pas réutiliser les contenants pour quelque usage que ce soit. Ce produit est très dangereux. Le contenant est recyclable et on doit en disposer dans un site de collecte de contenant. Communiquer avec votre détaillant/distributeur local pour obtenir l'emplacement du site de collecte le plus proche. Avant d'y apporter le contenant : rincer trois fois ou rincer à pression le contenant en ajoutant le résidu de rinçage au réservoir de pulvérisation. Rendre le contenant inutilisable pour un usage ultérieur. S'il n'y a pas de site de collecte de contenants dans votre région, disposer du contenant selon les exigences provinciales. Pour plus de renseignements sur l'élimination de la quantité inutilisée ou superflue, contacter le fabricant ou l'agence régulatrice provinciale. Ne pas contaminer l'eau, les aliments destinés à la consommation humaine ou animale lors de l'entreposage ou de l'élimination.

14. RENSEIGNEMENTS RELATIFS AU TRANSPORT

Description TDM/DOT : QUANTITÉ À DÉCLARER, LIQUIDE CORROSIF, TOXIQUE, N.O.S. (NALED) 8 (6.1), UN 2922, EMB. III, POLLUANT MARIN, ERG GUIDE 154.

Classification fret transporté par voie de surface É.-U. : INSECTICIDES OU FONGICIDES, INSECTIFUGES OU RÉPULSIFS, NOI OU EXTERMINATEURS DE VERMINE, ANIMAL OU VOLAILLE, NOI ; POISON (NMFC 1020100 ; CLASSE : 77.5)

Consulter la réglementation de l'OACI/IATA et de l'IMDG pour obtenir les exigences relatives au transport par voie aérienne.

15. RÉGLEMENTATION**Classement des dangers selon la NFPA et la HMIS**

NFPA		HMIS	
3 Santé	0 Moindre	3 Santé	
2 Inflammabilité	1 Légère	2 Inflammabilité	
0 Instabilité	2 Modérée	0 Réactivité	
	3 Élevée	1 ÉPI	
	4 Grave		

Classement des dangers/signalement SARA

Catégorie de danger SARA III : Immédiat O Feu O Relâchement soudain de la pression N
Différé O Réactif N

Quantité à déclarer selon U.S. CERCLA : Naled (CAS : 300-76-5) : 10 lb ; DDVP (dichlorvos) (CAS : 62-73-7) : 10 lb ; naphtalène (CAS : 91-20-3) : 100 lb (calculé dans le produit : 15 lb).

SARA, Titre III, section 313 : Naled (CAS : 300-76-5) ; DDVP (dichlorvos) (CAS : 62-73-7) ; naphtalène (CAS : 91-20-3)

Inscription au registre RCRA : Non inscrit

Proposition 65 de la Californie : Ce produit contient des composantes chimiques considérées par l'état de Californie comme causant le cancer, des anomalies congénitales et d'autres préjudices à la reproduction.

16. AUTRES INFORMATION

STATUT DE LA FS : Toutes les sections ont été révisées.

PRÉPARÉ PAR : Services des marques et affaires réglementaires

RÉVISÉ PAR : Services de réglementation et de l'environnement

®Dibrom est une marque de commerce déposée de Amvac Chemical Corporation.

®Viton est une marque de commerce déposée de DUPONT DOW ELASTOMERS L.L.C.

Limitation de responsabilité : Cette fiche signalétique a été rédigée à titre d'information sur les matières constitutives identifiées dans le présent document et ne fait pas référence à l'emploi de celles-ci en combinaison avec tout autre matière ou procédé. Aucune garantie, implicite ou explicite, n'est donnée en ce qui concerne l'exhaustivité ou l'exactitude courante des renseignements contenus dans cette fiche signalétique, et Les Produits Agri-Unis Inc. n'assume aucune forme de responsabilité que ce soit découlant de l'usage de ces renseignements. Cette fiche signalétique n'est pas une garantie de sécurité. Les utilisateurs ont la responsabilité de s'assurer qu'ils détiennent tous les renseignements nécessaires pour utiliser de façon sécuritaire le produit décrit dans cette fiche signalétique pour leur usage particulier.